

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DES PERMUTATIONS INFORMATISÉES – RS 2020

Jeudi 14 novembre 2019	☞ Publication de la note de service au BO spécial n° 10 du 14/11/2019
Lundi 18 novembre 2019	☞ Ouverture de la plateforme « info mobilité »
Mardi 19 novembre 2019 - à 12h	☞ Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M.
Mercredi 29 novembre 2019 ???	⚠ Date limite d'envoi du dossier à constituer en vue d'une demande au titre du handicap (annexe 2) au Dr GRUEL Médecin de Prévention Conseillère Technique – Rectorat d'Orléans-Tours
Lundi 9 décembre 2019 à <u>12 heures</u>	<p>ⓘ Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la plateforme « Info mobilité »</p> <p>ⓘ Mise en place de la cellule mouvement au service de la DPE 28</p>
A partir du Mardi 10 décembre 2019 après-midi	☞ Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Mercredi 18 décembre 2019 au plus tard, cachet de la poste faisant foi	⚠ Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à la Direction des services départementaux d'Eure et Loir – D.P.E / Bureau Gestion Collective.
Mercredi 18 décembre 2019 au plus tard	ⓘ Date limite de réception à la DSDEN 28 – Bureau de la gestion collective du formulaire de demande tardive pour les participants en position de détachement, affectés ou mis à disposition dans une collectivité d'outre-mer <u>ayant rencontré des difficultés à se connecter</u> durant la période de saisie des vœux sur SIAM (1)
Mardi 21 janvier 2020	ⓘ Date limite de réception à la DSDEN d'Eure-et-Loir <ul style="list-style-type: none"> ▪ des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ▪ de modification de candidature (1)
entre le mercredi 22 janvier et le mercredi 5 février 2020	<p>☞ Ouverture de l'application S.I.A.M aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DASEN</p> <p><i>A compter du 6 février, les barèmes ne seront plus susceptibles d'appel. Ils seront arrêtés définitivement.</i></p>
Jeudi 11 février 2020 Au plus tard	☞ Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale
A partir du Vendredi 12 février 2020	<p>☞ Contrôle des données par les services centraux</p> <p>☞ Traitement des demandes des mutations</p> <p>au ministère de l'Education nationale (DGRH B2-1)</p>
Vendredi 14 février 2020 au plus tard	ⓘ Date limite de réception à la DSDEN d'Eure-et-Loir des demandes d'annulation (1)

(1) Formulaire téléchargeable sur le site www.education.gouv.fr / rubrique « concours, emplois, carrières – personnels enseignants... - promotions, mutations et affectations – siam : mutations personnels 1^{er} degré »

Le lundi 2 mars 2020 : Diffusion individuelle des résultats *sur S.I.A.M*